

2017-2018



PROJET PEDAGOGIQUE ECOLE ROMAIN ROLLAND
MATERNELLE

Directrice de la Zone Carriet | Carolina Rojas Le Roy

Table des matières

Introduction :	3
I- Le PEDT	3
1) Contextualisation : la réforme des rythmes scolaires	3
2) Qu'est-ce que le PEDT ?	3
3) Quels sont les objectifs éducatifs spécifiques communs ?	4
4) Quels sont les objectifs généraux ?	4
5) Que sont les cinq parcours ?	4
6) Qui finance quoi ?	5
7) Les Temps d'Activités Périscolaires, quelle organisation ?	5
Horaires et organisation de la semaine :	5
Périodes de TAP	6
II- Descriptif du projet pédagogique à l'accueil périscolaire Romain Rolland Maternelle	6
1) L'école Romain Rolland	6
2) Les objectifs pédagogiques	6
3) Les moyens	7
Les locaux:	7
L'organisation de l'espace :	7
4) Les moyens matériels	8
Les fiches de transfert de responsabilité	8
- Les usages numériques (AMO) Assistance à Maitrise d'Ouvrage	8
Tablette	8
Un budget d'activités	8
Les modalités tarifaires	8
Les PAI	9
5) Les équipes	9
Les animateurs :	9
Les ASEM, agent territorial spécialisé des écoles maternelles et les enseignants	10
6) Le rôle de chacun	10
Le rôle de l'adulte encadrant	10
Le rôle spécifique des animateurs :	10
Le rôle spécifique de l'animatrice référente	11
Le rôle de la directrice de zone	12
Le rôle spécifique des atsems	12

Le rôle spécifique de l'atsem spécifique	14
Le rôle des enfants	14
7) Les réunions.....	15
Temps de concertation et de préparation	15
III-Organisation à l'accueil périscolaire de l'école Romain Rolland Maternelle.....	16
1) Journée type de l'enfant âgé de 3 à 6 ans.....	16
2) Journée type de l'animateur	17
3) Journée type de l'Atsem.....	19
IV-Objectifs, projet animation et temps forts	19
1) Les objectifs	19
2) Projet d'animation « Autour de la musique»	20
3) Temps fort	20
V-Règles de vie non négociables	21
VI-Communication, Parents et enfants	22

Introduction :

Le projet pédagogique est un support au projet d'animation des animateurs périscolaires pour les différents temps d'activités périscolaires sur l'école. Il découle du projet éducatif de territoire (PEDT) réalisé par la ville de Lormont.

Celui-ci a été rédigé en collaboration avec les animateurs périscolaires maternelles de Romain Rolland ; ainsi que les agents de service, les ATSEM et la directrice de zone.

Ce document peut être consulté par tous, et peut être modifié à tout moment.

I- Le PEDT

1) Contextualisation : la réforme des rythmes scolaires

Ce PEDT a été rédigé suite à la réforme des rythmes scolaires, proposé le 16 Mai 2012 par Vincent Peillon ministre de l'éducation nationale à ce moment-là. Dans le cadre de sa réforme, il a été décidé de passer d'une semaine de quatre jours, à cinq, pour permettre à l'enfant de bénéficier de meilleures conditions d'apprentissage à l'école. Cette décision a été prise suite à la consultation de chronobiologistes. Ainsi en étalant les 24 heures d'enseignements sur cinq jours, soit neuf demi-journées, cela a permis la mise en place d'activités périscolaires. Les temps destinés à ces activités sont communément appelés TAP « Temps d'activités périscolaires ». Ils sont à la charge des mairies, en partenariat avec les acteurs locaux.

2) Qu'est-ce que le PEDT ?

Il s'agit d'un cadre partenarial qui définit les objectifs éducatifs spécifiques, les objectifs généraux, les parcours définis pendant les TAP, et les principes organisationnels transversaux, dans l'accompagnement de l'enfant lors de ces temps. Il concerne l'ensemble des acteurs ayant un lien avec le processus d'éducation global de l'enfant (référents locaux de l'Éducation Nationale, les parents

d'élèves et les acteurs éducatifs Locaux). Cet écrit est important pour la cohésion et la complémentarité des actions de tous.

Le PEDT de Lormont a été signé pour 3 ans renouvelables, par le Monsieur le Maire, le préfet, et le directeur académique, pour 2013-2016, puis renouvelé pour 2016-2019.

3) Quels sont les objectifs éducatifs spécifiques communs ?

Les objectifs éducatifs communs déclinés dans l'ensemble des projets pédagogiques qui découlent du projet éducatif de la ville sont l'autonomie, la responsabilité et l'altruisme.

4) Quels sont les objectifs généraux ?

Les caractéristiques des activités proposées devront :

- ❖ **Respecter les rythmes biologiques** de l'enfant et lorsqu'elles sont situées avant une phase d'enseignement, permettre à l'enfant d'être dans les meilleures dispositions d'apprentissage.
- ❖ **Ne pas revêtir un caractère scolaire**, afin de **ne pas faire l'école après l'école**.
- ❖ **Impliquer tous les acteurs** concernés dans la démarche : enfants, parents, enseignants, éducateurs, animateurs, personnels de service ...
- ❖ Développer une **offre diversifiée et équitable** sur le territoire.
- ❖ **Garantir** la qualité des contenus et des encadrements.
- ❖ Définir des **repères éducatifs** identifiables par chaque acteur (intervenant, enfant, parent, enseignant, ...)
- ❖ **Offrir** une forme large de contextes éducatifs ou parcours, au sein desquels les enfants pourront s'inscrire **en fonction de leurs goûts et de leurs attentes**.

5) Que sont les cinq parcours ?

Pour répondre à ces objectifs généraux, cinq parcours ont été imaginé :

- **Parcours 1 Bien dans mon corps** (activités sportives, expression ...)

- **Parcours 2 Graine d'artiste** (musique, arts plastiques, dessin, chant, lecture, poterie, danse, théâtre...)
- **Parcours 3 J'explore mon environnement** (découverte de la ville et du monde, jardins, soins animaux, multimédia, solidarité internationale...)
- **Parcours 4 Les sens en éveil** (goût/odorat, alimentation nutrition, musique, poterie, pâte à modeler, jardin des 5 sens...)
- **Parcours 5 Je me détends en jouant** (lecture, jeu, écoute musique, repos, ...)

Les activités des parcours 1 à 4 sont proposées par des intervenants venant d'association Lormontaise ou de la CUB, des bénévoles compétents et des intervenants sportifs de la mairie. Pour pouvoir y participer, les enfants doivent être inscrits à celles-ci en amont. Quant au parcours 5, il est mis en place par les animateurs périscolaires, qui accueillent l'ensemble des enfants présents lors de ces temps, mais non-inscrits à l'un des autres parcours.

6) Qui finance quoi ?

L'état contribue au financement des TAP par enfant scolarisé. Quant à la CAF, elle finance en fonction des enfants inscrits en ALSH.

7) Les Temps d'Activités Périscolaires, quelle organisation ?

Horaires et organisation de la semaine :

Les TAP s'articulent sur 2 temps, le matin et le soir, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Une activité des parcours 1 à 4 sont proposées sur le temps du soir. Le parcours 5 quant à lui est proposé sur les deux moments.

ÉCOLES MATERNELLES (horaires différents par école cf tableau horaires de classe)

	7h	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h
lundi	TAP	classe 3h (ou 3h10)				restauration scolaire	classe 2h15 (ou 2h05)				TAP	TAP
mardi	TAP	classe 3h (ou 3h10)				restauration scolaire	classe 2h15 (ou 2h05)				TAP	TAP
mercredi	TAP	classe 3h				centre de loisirs						
jeudi	TAP	classe 3h (ou 3h10)				restauration scolaire	classe 2h15 (ou 2h05)				TAP	TAP
vendredi	TAP	classe 3h (ou 3h10)				restauration scolaire	classe 2h15 (ou 2h05)				TAP	TAP

TAP global ville 23h30
 TAP temps libéré réforme 3h

Temps de classe 24h
 Restauration scolaire ville

centre de loisirs

Périodes de TAP

Lors de la mise en place des TAP, il a été décidé par la collectivité de partager l'année en quatre périodes définies comme suit pour l'année scolaire 2017-2018 :

Période 0 : DU 04/09/2017 AU 20/10/2017 (uniquement le parcours 5)

Période 1 : DU 06/11/2017 AU 22/12/2017

Période 2 : DU 08/01/2018 AU 09/02/2018

Période 3 : DU 26/02/2018 AU 06/04/2018

Période 4 : DU 23/04/2018 AU 06/07/2018

II- Descriptif du projet pédagogique à l'accueil périscolaire Romain Rolland Maternelle

1) L'école Romain Rolland

L'école maternelle Romain Rolland fait partie du pôle éducatif Romain Rolland situé Boulevard Odile rédon, 33310 Lormont. Son contact : 05 56 06 04 03

Sa directrice actuelle est Aurélie Ceselli

2) Les objectifs pédagogiques

A partir du projet éducatif territorial de la ville, les objectifs pédagogiques ont été pensés, et déclinés, afin de pouvoir réfléchir aux moyens à mettre en œuvre et aux actions qui pourront en découler dans le projet d'animation. D'autres objectifs peuvent s'ajouter à ceux du PEDT dans le projet d'animation.

L'autonomie :

Regroupant la capacité à s'exprimer, réfléchir, agir, à prendre des initiatives, être indépendant, participer aux ateliers, donner libre cours à sa créativité.

La responsabilité :

Regroupant les sous thèmes comme la collaboration, la participation, l'association, l'investissement, l'engagement, le respect des règles.

L'altruisme :

Regroupant l'entraide, la construction d'un projet citoyen, la générosité, la bienveillance, le renoncement, le vivre ensemble

3) Les moyens

Les locaux:

Les enfants sont accueillis dans un **espace mutualisé** avec les élémentaires lors de l'accueil du matin au sein du pôle éducatif Romain Rolland. Ils peuvent profiter de leur **cour** et du **préau** pendant les différents moments, quand le temps le permet. A l'intérieur, en plus d'une **salle d'accueil** qui leur est propre pour le soir, ils peuvent avoir accès au **réfectoire**, à la **salle polyvalente**, la salle de motricité et trois autres salles de classes. Certaines salles ne sont pas toujours disponibles, car elles peuvent être utilisées dans le cadre des TAP, ou occupées par le soutien scolaire des élémentaires.

L'organisation de l'espace :

Le matin, enfants de la maternelle et de l'élémentaire sont regroupés dans une même salle. A proximité, se trouve des toilettes accessibles pour tous. Si les enfants sont trop nombreux, il y a possibilité d'utiliser une autre salle pour limiter le bruit et respecter le rythme de l'enfant. Dans ces salles, les enfants peuvent jouer à la dinette, faire des coloriages, ou encore jouer à des jeux calmement.

Pendant le temps de la pause méridienne, le repas, le nettoyage et la sieste sont gérés par les ATSEM.

Durant l'accueil du soir, les enfants se retrouvent pour goûter soit tous ensemble dans le réfectoire, soit en deux groupes dans leur salle d'accueil et dans le réfectoire. Puis les enfants inscrits aux TAP partent à leur activité. Les autres enfants jouent

librement ou participent aux animations proposées par les animateurs pour le parcours 5.

4) Les moyens matériels

Les fiches de transfert de responsabilité

La fiche de transfert de responsabilité a pour but au cours de la journée de permettre aux acteurs de la coéducation de s'échanger des informations sur la prise en charge des enfants.

Cette fiche permet de savoir précisément où sont les enfants et avec qui, à n'importe quel moment de la journée. En effet chaque fois qu'un groupe est constitué pour participer à une activité les enfants et leur intervenant sont notés sur cette fiche.

- Les usages numériques (AMO) Assistance à Maitrise d'Ouvrage

Outils essentiels mis à disposition des animateurs au profit des projets pédagogiques. Ils permettent de mettre les adultes et les enfants **en posture de créateur**, ce qui leur donne les moyens de prendre **un recul critique** par rapport à ces outils et ces objets qui envahissent le quotidien. Sensibilisation et éducation essentielle pour lutter contre les risques d'endoctrinement.

Tablette

Afin de faciliter le suivi de présence des enfants, et pour avoir un maximum d'informations les concernant, facilement accessible, cet outil a été mis en place. On y retrouve notamment les coordonnées des représentants de l'enfant, des informations sur sa santé, ses restrictions alimentaires ou encore les diverses autorisations parentales. Ce système apporte un gain de temps pour les animateurs qui peuvent ainsi se consacrer plus aux enfants, et facilite le travail de la comptabilité par la suite.

Un budget d'activités

Un budget alloué à chaque site permet aux animateurs d'avoir au maximum le matériel nécessaire pour proposer des activités de qualité en lien avec le parcours 5 et leur projet d'animation.

Les modalités tarifaires

Le coût des activités est facturé à la demi-heure selon la présence effective de l'enfant sur les temps du matin et du soir quelque-soit le parcours. Il est modulé en

fonction des ressources de la famille. Les tarifs, validés par délibération municipale, sont affichés dans les locaux de l'Espace Citoyen Génicart.

Les PAI

Le projet d'accueil individualisé est un document qui permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité en raison d'un trouble de la santé tel qu'une pathologie chronique, allergies ou intolérance alimentaire. Il concerne le temps scolaire et périscolaire. Elaboré à la demande de la famille, en accord avec le directeur d'école, ce document informe sur les besoins thérapeutiques de l'enfant dans le cadre de sa pathologie. En cas de problème lié à ce trouble, l'adulte responsable doit appeler le 15 et demander l'autorisation au médecin d'appliquer le PAI.

5) Les équipes

Les animateurs :

L'équipe d'animation est composé de :

Nom Prénom	Poste	Diplôme	Présence sur les temps périscolaires
DARKAOUI Youmna	Référente maternelle	BAFA/ BAFD	soir
CARDIN Jonathan	Animatrice	CAP	Soir
LAVAUD- ZIRNHELD Alice	animatrice		Soir
ROJAS LE ROY Carolina	Directrice périscolaire de la zone Carriet	BAFA , DUT ASSC, Lpro coordination de projets sociaux et culturels	Présence sur l'ensemble de la zone carriet

Les ASEM, agent territorial spécialisé des écoles maternelles et les enseignants

Prénom	Poste
Magalie	Référente, Dans la classe des grands chez Carole
Marine	Dans la classe des grands moyens chez Adeline
Rabia	Dans la classe des moyens chez Christine
Jennifer	Dans la classe des petits chez Severine
Chantal	Dans la classe des petits moyens chez Nathalie
Hadidja	Dans la classe des tout petits chez Aurélie (directrice)

6) Le rôle de chacun

Le rôle de l'adulte encadrant

La sérénité, **le bien-être des enfants**, les joies, les actions participatives, sont autant d'**indicateurs** pour savoir si l'équipe encadrante est sur le « bon chemin », si ses objectifs sont réalisables ou bien si l'organisation les règles, les activités et les actions sont à revoir.

L'adulte encadrant à un rôle éducatif à tenir, il doit encadrer avec bienveillance l'enfant, en se souciant de son rythme, de sa sécurité et de son évolution. Il doit s'assurer que les objectifs pédagogiques mis en avant sont respectés.

Le rôle spécifique des animateurs :

Les animateurs sont présents sur deux temps dans la journée de l'enfant : pendant l'accueil du matin et celui du soir. Les rôles de l'animateur sont les suivants :

-Gestion de la tablette et du pointage des enfants

- Accueil des parents et des enfants : communication (direct, écrite ou téléphonique), échange d'informations, politesse et respect
- Gestion des fiches de transfert pour la cantine
- Encadrement et sécurité des enfants de leur entrée dans l'accueil, jusqu'au passage en classe et lorsque les parents les récupèrent.
- Assure les inscriptions TAP, s'assure de la régularité de présence des enfants
- Accueil des intervenants TAP, rassemble les enfants concernés et donne la fiche de transfert
- Proposition d'activités adaptées à l'enfant et à son rythme
- Préparation et distribution du goûter
- Gestion du matériel pédagogique (jeux, crayons, papier, activités manuelles, équipement sport...), nettoyage et rangement des salles utilisées.
- Garantie des objectifs pédagogiques et de la cohérence avec le projet d'animation

Le rôle spécifique de l'animatrice référente

Elle accomplit les tâches administratives ou veille à ce qu'elles soient réalisées (inscriptions aux TAP...), suivi au quotidien et tenue des fiches de transfert de responsabilité.

Elle s'assure de la bonne saisie des enfants sur la tablette numérique.

La référente a un regard avisé sur la gestion des stocks de matériel et des goûters.

Elle veille à la dynamique du groupe et informe la directrice de zone en cas de dysfonctionnement.

La référente assure l'accueil et le suivi des stagiaires intervenant sur l'accueil.

Son rapport à la « **parentalité** » est primordial et indispensable, il suit les particularités de chaque enfant et informe les parents de tous événements qui ont lieu sur l'accueil (ou à venir). Le référent fait le lien avec les familles, les enseignants et les agents, si nécessaire.

Le rôle de la directrice de zone

La directrice de zone est en charge des accueils de la zone Carriet (comprenant les écoles maternelles et primaires de Paul Fort et Romain Rolland). Elle organise et coordonne, la mise en place des TAP (Temps d'Accueil Périscolaire) respectifs à chaque école.

Elle doit assurer une cohésion de l'équipe d'animation et une certaine dynamique de groupe.

La directrice de zone est en lien permanent avec la responsable de service Marie-Pierre Quirac.

Elle est garante du suivi du projet pédagogique et du projet d'animation, de l'aide aux tâches administratives, de la gestion des stocks, des commandes et réception du petit matériel, de l'organisation des goûters...

Elle communique aux différents acteurs de l'école et aux familles des informations diverses de la mairie (événements culturels, programmation TAP, réajustement des activités, mise en garde éventuelle, sécurité dans l'école ...).

Elle travaille avec :

- La direction de la DEJS (programmation, service communication, service technique, service administratif, service des transports...)
- La Directrice de l'école et les enseignants,
- L'équipe du PRE (Projet de Réussite Éducative),
- Les agents de l'école et leur responsable de service,
- Et fait le lien avec tous les intervenants des TAP et leur référent respectif.

Le rôle spécifique des atsems

L'organisation du travail est définie variablement au sein de chaque établissement selon les directeurs d'école.

Différentes **missions** leurs incombent ;

- Assurer une assistance au personnel enseignant.
- Accueillir les enfants et les parents / L'habillage et le déshabillage des enfants.
- Participer, dans le cadre de l'organisation pédagogique, à la préparation des activités des enseignants.
- Assurer l'hygiène des très jeunes enfants.
- Accomplir le service de restauration collective dans le respect des règles d'hygiènes.
- Préparer le service et distribuer les plats dans les conditions requises (grammage et température).
- Encadrer et éduquer les enfants au goût.
- Remettre en propreté les locaux de restauration. Effectuer la plonge.
- Assurer la mise au repos des très jeunes enfants après le temps du repas.

Pendant le temps scolaire ;

- Assurer le nettoyage des classes, des sanitaires, du bureau du directeur d'école, du hall d'entrée et des autres salles...

Les travaux de gros entretien se font essentiellement collectivement pendant les périodes de vacances scolaires ;

Les classes ainsi que les autres pièces de l'école sont faites « à fond », plinthes, encadrement de portes, interrupteurs, poignées de portes, soulèvement et déplacement de mobilier, nettoyage des sols, nettoyage des vitres à portée de bras, désinfection des sanitaires, du matériel collectif et des jouets.

8h20	8h30 - 11h40	11h40 – 13h30	13h30 - 15h55	15h55
Temps Péri-scolaire	Temps Scolaire	Temps extrascolaire Pause Méridienne	Temps Scolaire	Temps Péri-scolaire

Le rôle spécifique de l'atsem spécifique

L'agent référent est l'interlocuteur des différents services municipaux en relation avec les écoles : restauration – ressources humaines – éducation – service technique.

- Il recense et communique quotidiennement les effectifs à la cuisine centrale.
- Il vérifie le bon fonctionnement du matériel de restauration et des chambres froides.
- L'agent réceptionne les plats, contrôle le nombre de parts, effectue les contrôles réglementaires (température – étiquetage...)
- Il effectue la remise en température et veiller à ne pas laisser le plat après l'heure dans le four.
- L'agent prend en charge la gestion des produits d'entretien.
- Au niveau hygiène, l'agent doit vérifier que les protocoles de nettoyage soient bien respectés.
- L'agent assure la préparation du service et préparer les aliments (lavage, épluchage, coupe, assaisonnement ...).
- Il réalise l'assemblage et le dressage des hors d'œuvres et des desserts, coupe le pain et remplit les pichets.
- Il prélève un repas témoin si nécessaire.

Le rôle des enfants

Nous faisons attention à ce que les enfants vivent des temps encadrés avec une certaine souplesse.

Aussi l'enfant est acteur, il choisit ses activités, ses copains, il peut participer à des activités, jouer seul ou avec ses amis. Il est responsabilisé dans ses engagements (choix des activités) et il est respecté dans ses choix.

L'enfant peut participer aux projets d'animation et est valorisé dans sa production (exposition, restitution...)

Les enfants peuvent proposer de nouvelles activités et/ou de nouveaux jeux.

Des responsabilités sont confiées aux enfants sur une base de volontariat comme la distribution du goûter, le rangement des objets...

Pour établir des repères au sein de la structure, les enfants participent aux règles de vie, elles sont rappelées et expliquées régulièrement.

7) Les réunions

Temps de concertation et de préparation

Des réunions permettent d'avancer sur le projet d'animation mais aussi de préparer les événementiels de l'année (« Lormont fête l'hiver », « carnaval », « la fêtes des accueils », « semaine citoyenne », « kermesse » ...)

L'équipe d'animation est en lien permanent avec la directrice de zone. Elles disposent de quelques heures dans le mois, pour le suivi de leur **projet éducatif**, et les éventuelles remises en question qu'il nécessite.

Elles travaillent les difficultés rencontrées sur l'accueil et mettent en avant les points positifs (régulation hebdomadaire) et apportent des changements, si nécessaire, au projet d'animation, ou tout autre chose.

Il est important au-delà des réunions, de beaucoup communiquer et d'échanger au sein des membres de l'équipe (observations du jour, nouvelles idées, accords et désaccords...). Ces moments primordiaux se font principalement lors de la préparation du goûter à 15h30 et à la fin de l'accueil, au moment du ménage et de la fermeture de l'école.

Tous les lundis une réunion de coordination est organisée, et animée, par le directeur de la DEJS Dominique BOUVIER, avec **les responsables de services de la DEJS** (Direction Éducative de la Jeunesse et des Sports), **les Directeurs de zone, les référents de parcours...** et autres responsables et/ou élus selon l'ordre du jour.

- Régulation hebdomadaire entre la **Directrice de l'école** et la **Directrice de zone** dans un souci de cohésion entre les temps scolaires et périscolaire.

III-Organisation à l'accueil périscolaire de l'école Romain Rolland Maternelle

1) Journée type de l'enfant âgé de 3 à 6 ans

7h15 – 8H30 Moments privilégiés

L'accueil périscolaire de Romain Rolland accueille, le matin, les enfants de la maternelle et de l'élémentaire.

7h15 –Arrivé de l'enfant accompagné de ses parents, ils sont accueillis par les animateurs.

Le matin est un temps calme, qui favorise l'écoute et la communication où les enfants peuvent, parler d'eux même, se livrer aux animateurs...moment important de la journée.

Les parents peuvent nous faire part des aléas du quotidien et nous donner des informations à transmettre aux agents de la cantine et/ou aux enseignants.

Les enfants ont le libre choix d'activités calmes tels que le coloriage, dinette, ou des jeux de société... Ils disposent d'un coin cosy, de coloriage, de dinette, de jeux de construction, aussi ils peuvent jouer librement.

8h15 –Les enfants rangent les jouets qu'ils ont utilisés et vont prendre leurs affaires qui sont dans le couloir, puis se rendent devant leur classe, accompagnés d'un animateur, jusqu'à ce que leur enseignant arrive.

8h30 Début de la journée scolaire.

11h50- repas

14h-sieste

15h50 - Les enfants qui ne partent pas avec leurs parents sont récupérés par un·e animateur(ice) pour l'accueil périscolaire du soir.

16h10 - Les enfants sont amenés par petit groupe dans le réfectoire pour le goûter et installés et notés un à un sur la tablette. En fonction du nombre d'enfants, ils peuvent être séparés en deux groupes, dans le réfectoire et l'accueil maternel, ou la salle de motricité.

16H30 – Début des ateliers de tous les TAP. **Les parents peuvent récupérer leurs enfants à tout moment** (sauf s'ils l'ont inscrit sur un cycle de parcours TAP, dans ce cas ils patientent avec l'équipe d'animation).

Le groupe restant sort un quart d'heure se défouler. Par mauvais temps, les enfants jouent dans le réfectoire ou la salle de motricité.

Les enfants qui sont en activité TAP parcours 1 à 4 restent en activité avec leur intervenant, puis reviennent à l'accueil à la fin. Les autres enfants profitent, selon leur choix d'activité (salles, réfectoire, ou extérieurs), de moments de partages, de jeux, de détente, d'échanges sont privilégiés...

Les animatrices démarrent les activités du projet d'animation.

Quand le parent de l'enfant arrive, il se présente à l'animatrice qui coche l'enfant.

18h30 – Fermeture de l'accueil.

2) Journée type de l'animateur

7h10 – Les deux animateurs ouvrent l'école et l'accueil périscolaire de l'école Romain Rolland où ils accueillent les enfants et préparent la salle.

7h15 – Ouverture aux familles, arrivée échelonnée des enfants. Un coin cosy et des tables sont déployés, selon leurs envies (jeux, coloriages, coin dinette et doudous...). Un animateur pointe les enfants sur la tablette, échange avec le parent, et note d'éventuelles informations à transmettre aux ATSEM ou enseignants (cantine...)

8h10 – Un animateur rassemble les enfants, vérifie que toutes leurs affaires sont récupérées par l'enfant, et les emmène aux classes.

8h20 - Moment d'échange avec les enseignants ou les Atsems pour la passation des informations relatives aux enfants (enfant récupéré par une autre personne le soir, enfant tombé ou malade...).

8h30 – 8h40 Rangement et nettoyage de la salle périscolaire (de manière à ce qu'elle puisse être utilisée par d'autres personnes).

15h30 –De retour sur l'école pour les préparatifs du goûter (pain, eau, tables, listing, tablette...). Les animateurs échangent les informations concernant les enfants, le déroulement de l'accueil, préparent leurs activités.

16h00 –Les animateurs vont récupérer les enfants dans chaque classe, et prennent connaissance des diverses informations, des maîtresses et maître, à transmettre aux parents. Ils récupèrent une feuille de transmission de responsabilité auprès de chaque enseignant. Passage aux toilettes de tous les enfants. Les animateurs se séparent en trois salles le temps du gouter pendant l'hiver. Ils s'installent dans le réfectoire pendant les beaux jours.

16h10 –Inscription de chaque enfant sur la tablette. Goûter avec les enfants et rappelle des règles de vie.

Pour l'apprentissage de la vie en collectivité, développer leurs sens des responsabilités et d'autonomie, un enfant peut aider à la distribution du gouter, et tous attendent que tout le monde soit servis pour commencer à manger.

16H30 – Répartition des enfants pour le début des ateliers TAP. Installation et démarrage des activités, mise en place des jeux intérieurs ou extérieurs.

Une animatrice en charge de la tablette, pointe les heures de départ des enfants, accueille les intervenants des TAP, oriente vers les lieux d'activités les enfants, s'assure du bon déroulement... les autres veillent sur les enfants et nettoie les salles après le gouter.

Jusqu'à 18h30 – Les animateurs proposent des activités et surveillent les enfants qui jouent librement pour assurer leur sécurité et bien être. Ils accueillent les parents et l'animatrice chargée de la tablette pointe leur heure de départ

18h30 – 18h45 Fin de l'accueil périscolaire, vérification des données de la tablette (synchronisation), nettoyage final (tables, chaises, rangement des jeux, coin dinette...). Fermeture et école mise sous alarme.

3) Journée type de l'Atsem

8h20 Ouverture de tous les espaces de l'école et de tous les volets. Nettoyage de la salle de motricité. Mise en route du linge à laver, séchage, pliage. Vérification de la propreté des toilettes. Contrôle des températures des frigos.

8h25 – Accueils des enfants du périscolaire arrivés en bus.

8h30-15h55 Elles assurent une **assistance au personnel enseignant** ; leurs missions respectives sont détaillées par les enseignants dans chaque classe lors de la **réunion de rentrée** scolaire.

15h55 Fermeture des volets des classes. Liaison et transfert de responsabilité aux animatrices du périscolaire.

IV-Objectifs, projet animation et temps forts

1) Les objectifs

Les objectifs communs (autonomie, altruisme et responsabilité) de tous les acteurs Co éducateurs ont été, pensé et réfléchi ensemble, et se déclinent de la manière suivante :

- Objectif N°1 : **Favoriser la curiosité de l'enfant.**

Positionner l'enfant comme acteur de son temps d'accueil.

- Objectif N°2 : **Favoriser l'autonomie.**

Permettre à l'enfant de s'approprier des espaces, des jeux, des règles de vie et apprendre à faire seul.

- Objectif N°3 : **Créer des temps de découverte** à part entière

Offrir des supports ludiques et les renouveler régulièrement.

- Objectif N°4 : Mettre en place **un cadre socialisant.**

Associer les enfants à des règles de vie commune (notions de **respect**).
Proposer des temps d'écoute et de dialogue. Exploiter la diversité et la
richesse culturelle de chacun. Développer la **solidarité** entre enfants.

- **Objectif N°5** : **Respecter les rythmes de vie des enfants.**

Reconnaître leurs besoins de repos, prendre le temps de manger, de faire des
activités non organisées...

- **Objectif N°6** : **Favoriser l'information** aux parents et **développer la parentalité.**

Instaurer un climat de confiance et d'échange avec les familles.

(Organisation de restitutions selon les activités proposées, Création des moments de
partages, thé, café... Développer les panneaux d'informations...)

2) Projet d'animation « Autour de la musique »

Dans le cadre du parcours 5, les animateurs proposent des activités diversifiées en
lien avec des fêtes calendaires (comme la fête des parents, Noël, Halloween...) ou
bien basé sur leur projet pédagogique. Sur l'école maternelle Romain Rolland, les
animateurs ont choisi de développer un fil rouge autour de la musique, pour
développer l'oreille, le rythme, la gestuelle et le bien-être de l'enfant avec son corps.
Leur projet d'animation est également consultable sur demande.

3) Temps fort

Quelques **événements** liés à l'accueil périscolaire :

- **Semaine de la citoyenneté** (mois de novembre) : Ateliers ouverts aux parents,
mais aussi informations sur les expositions, les échanges, les conférences, liées au
thème de la citoyenneté.

- **Lormont fête l'hiver** (mois de décembre) : animations pour toute la famille ;
cinéma, sport, ateliers (arts plastique, multimédia...), espace jeu permettant aux
parents de jouer avec les enfants.

- **Le carnaval des deux rives** (mois de mars). Lors de la déambulation sur
Bordeaux, enfants et parents pourront déambuler le 4 Mars pour cette occasion.

- **La fête des accueils** (mois de mai) : Grande « vitrine » de tous les accueils
périscolaires, moments festifs et conviviaux autour de restitutions des ateliers des
TAP (structures gonflables, stands, buvette, jeux divers...).

Le site de la ville permet déjà de s'inscrire en ligne, d'obtenir différentes informations sur les démarches administratives « espaces familles », de s'informer de l'actualité des accueils périscolaires.

Le site web TAP : Un **blog** est accessible avec un identifiant, permettant aux parents de consulter l'actualité de chaque accueil et d'y voir des activités au quotidien.

V-Règles de vie non négociables

Pour permettre à chacun d'atteindre au mieux ces objectifs, différents projets sont mis en place tout au long de l'année.

Les règles du respect de l'école sont les suivantes pour cette rentrée 2017/2018.

- Avec les adultes ;

- J'écoute ce que l'animateur, l'agent municipal, l'enseignant, ont à me dire. (Je suis poli et respectueux avec **tous les adultes**).
- Je signale ma présence dès mon arrivée à l'accueil périscolaire.
- Je signale mon départ quand mes parents viennent me chercher.

- Avec les autres enfants ;

- Je dois rester poli, ne pas dire de gros mots, et **être non violents**.
- Si un enfant m'embête, m'insulte ou me frappe, je dois aller voir un adulte : je ne réponds pas à la provocation, je ne tape pas. Et j'utilise le message clair.

- Dans la cantine ;

- Je me lave les mains avant le repas.
- J'accepte et je goûte ce qui m'est servi (à tout).
- Je ne change pas de place.
- Je ne me lève pas mais je demande à un agent
- Je demande pour manger mon dessert et pour débarrasser mon plateau.

- Dans les locaux

- Je ne cours pas sous le préau.
- Je suis dans la salle avec un animateur pour rester calme (colorier, lire, faire des activités, jouer aux jeux de société...).
- Je n'apporte aucun jouet que les adultes interdisent
- Au coin calme, je respecte les règles, à savoir : enlever les chaussures, respecter le matériel, et être calme.

Les règles de vie, non négociables sont communes à tous les acteurs des temps scolaires et extra scolaires, afin d'instaurer un cadre **sécurisant** pour les enfants, et d'assurer la sécurité, **le respect pour tous**. Elles ne sont pas figées et peuvent évoluer durant l'année selon des faits observés et/ou des suggestions faites par des adultes ou des enfants...

Les animateurs et les agents se sont appuyés sur les règles de l'école, instaurées par les enseignants pour une cohérence et une bonne compréhension des enfants.

L'incohérence entraîne la confusion chez l'enfant et augmente ses attitudes d'opposition.

Il est important de rappeler que certaines sanctions sont interdites :

- Taper ou faire mal.
- Insulter.
- Enfermer.
- Humilier.

VI-Communication, Parents et enfants

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants et nous ne pouvons travailler sans eux. Aussi l'équipe d'animation veille à instaurer un climat de confiance et d'échange avec les familles.

Il est important d'être à l'écoute des familles par rapport aux comportements de l'enfant et de faire preuve de tolérance : La communication est privilégiée et l'écoute primordiale.

Les parents peuvent nous faire part des aléas du quotidien et nous donner des informations à transmettre aux agents et/ou aux enseignants.

La programmation des TAP est affichée dans les accueils avec :

- Les différents parcours de la semaine.
- Les feuilles d'inscription, des enfants aux activités, pour chaque jour de la semaine.
- Un descriptif des ateliers proposés avec les lieux et les horaires respectifs.

Un livret intitulé « 2017-2018, les activités du Temps d'Accueil Périscolaire » a été distribué, en début d'année scolaire, à chaque famille.

Nous faisons notre possible pour que les familles aient une participation active sur l'accueil périscolaire, pour cela nous les invitons à ;

- Participer à certaines activités (par exemple, accompagnement à des sorties poney). Mais aussi à assister de manière ponctuelle, à certains ateliers, comme lors de la semaine de la citoyenneté (où tous les intervenants proposent aux parents de participer à leurs ateliers).

- A venir assister aux différentes restitutions de tous les ateliers faites une semaine avant chaque vacance scolaire, en restant un moment avec les enfants et les animateurs autour d'un pot de convivialité.